

**Extrait du Registre des Délibérations
BUREAU EXECUTIF
Séance du jeudi 27 juin 2024**

Date de la convocation : vendredi 21 juin 2024

Nombre de conseillers en exercice : 37

Étaient présents :

M. François BAYROU, Mme Monique SEMAVOINE, M. Nicolas PATRIARCHE, Mme Valérie REVEL, M. Jean-Louis CALDERONI, M. Pascal MORA, M. Claude FERRATO, M. Patrick BURON, M. Jean-Marc DENAX, M. Philippe FAURE, M. Jean-Claude BOURIAT, M. André NAHON, Mme Marie-Claire NE, M. Jean-Marc PEDEBEARN, M. Didier RIVIERE, M. Victor DUDRET, M. Bernard MARQUE, M. Pierre SOLER, M. Jacques LOCATELLI, M. Patrick ROUSSELET, M. Christophe PANDO, Mme Corinne HAU, Mme Martine RODRIGUEZ, M. Gilles TESSON, M. Arnaud JACOTTIN, M. Jean-Louis PERES, M. Mohamed AMARA, M. Alain VAUJANY, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, M. Jean LACOSTE, Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER, Mme Isabelle PORTE (suppléante de M. Jean-Pierre LANNES)

Étai(en)t représenté(e)s :

M. Michel BERNOS (pouvoir à M. Jean LACOSTE), M. Francis PEES (pouvoir à M. Jean-Louis PERES), M. Eric CASTET (pouvoir à M. Philippe FAURE), M. Didier LARRIEU (pouvoir à M. Jean-Marc DENAX), Mme Marie-Hélène JOUANINE (pouvoir à Mme Monique SEMAVOINE)

Étai(en)t excusé(es) :

Secrétaire de séance :

N° 29 Attribution d'une subvention à l'association Action Justice et Citoyenneté

Rapporteur : Mme Clarisse JOHNSON LE LOHER

Mesdames, Messieurs

L'association Justice Citoyenneté a été fondée en 1986 par des magistrats du pénal qui avaient la volonté commune de créer un outil de prévention de la délinquance et de la justice récidive, tout en prenant en compte la victime. La porte d'entrée de cette association est la justice pénale qui oriente les personnes pour différents mandants :

- L'accompagnement éducatif (alternative à la détention provisoire) qui a pour but de favoriser l'insertion ou la réinsertion des prévenus ainsi que l'indemnisation des victimes en organisant dès le début du procès pénal un accompagnement socio-éducatif qui prendra fin lors du jugement ;

- Les enquêtes de personnalité qui ont pour but de renseigner l'institution judiciaire sur la personnalité du prévenu, ses conditions de vie. Elles aident ainsi le magistrat dans ses décisions. Au-delà, elles permettent de provoquer une rencontre entre le prévenu et des intervenants sociaux afin d'encourager une prise de conscience et le cas échéant, l'élaboration d'un projet d'insertion ;

- La permanence d'orientation pénale pour tout jeune de 18 à 21 ans poursuivi pour une infraction dont la peine courue n'excède pas 5 ans d'emprisonnement et pour lequel, l'institution judiciaire envisage une détention provisoire. D'une part, cette action est destinée à éclairer le Magistrat requérant sur la personnalité de mis en cause et la faisabilité du projet de réinsertion. D'autre part, elle va permettre d'inciter les personnes à prendre conscience de leurs difficultés et les orienter vers les services susceptibles de les aider ;

- Les stages de citoyenneté et les stages de sensibilisation aux dangers de l'usage des stupéfiants.

Compte tenu de l'intérêt que représente l'action de cette association pour le territoire, il est proposé d'attribuer une subvention de 9 600 à cette association, soit une dotation identique à celle octroyée en 2023.

Après avis de la conférence Services à la population - Solidarités - Sport - Culture - Gens du voyage du 18 juin 2024 et avis de la conférence Finances - Administration Générale du 18 juin 2024, il vous appartient de bien vouloir :

1. Décider d'octroyer une subvention de 9 600 € à l'association Action Justice et Citoyenneté ;

2. Décider que le financement correspondant sera assuré au moyen des crédits inscrits au budget 2024, chapitre 65 ;

3. Autoriser M. le Président ou son représentant à signer tous les documents contractuels relatifs au soutien accordé à l'association concernée.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,

Le Président
François BAYROU